

Notes d'étymologie et de sémantique

par ÉLISÉE LEGROS

1. Expressions du type

« paume de la main, âtre du feu, aire de la grange »

Lorsqu'un mot est appliqué par image à un objet différent de celui qu'il désigne en premier lieu, il est naturel qu'on le détermine par un complément : franç. *pelote de neige* ; *prunelle de l'œil* ; moy. franç. *chane* ou *canne du poumon* « trachée-artère » (1) ; *chaignon* ou *chignon du col* « nuque » (2) ; liég. *poupâ d' l'ôuy*, stavelotain-malmédien *poupâr du l'û* « pupille de l'œil » (3) ; stav.-malm. *covra d'û* « paupière », litt^t « couvercle d'œil »... — C'est par l'intermédiaire d'une formule semblable, anc. liég. écrit *larne de miel* ou *de miese* (= d'hydromel), que le w. liég. *lâme*, litt^t « larme », a pu en arriver à désigner aussi, et aujourd'hui sans complément, le miel (4).

(1) FEW, v^o *canna* (II, p. 203b et 208a) : anc. franç. *chane*, *canne* « roseau, tuyau ». Déjà latin *canna gutturis* au V^e s., chez Caelius Aurelianus.

(2) FEW, v^o **catenio* : anc. franç. *ch(a)aignon* « chaîne, collier ».

(3) Litt^t « *poupard*, *poupon* de l'œil ». Désignation comparable à *pupilla* en latin, *koré* en grec anc. (= jeune fille), due à la petite image qui se reflète dans la pupille.

(4) Appliqué à l'origine au miel sortant goutte à goutte des rayons pressés. On trouve également en anc. liég. écrit *larne d'huile* (= d'huile). Voir DL, v^o *lâme* ; LOUIS REMACLE, *Parler de la Gleize*, p. 122 n. — Notons que le vigneron hutois appelle *lâme*, *lanme* le « vin de goutte » (sortant du fouloir, de la cuve), par opposition au *brouwèt* ou *prèssurédje*, « vin de presse » (sortant du pressoir).

Tant que le sens premier survit, seule l'expression complète permet d'exclure l'équivoque. Pourtant le besoin de clarté n'empêche pas toujours l'omission, qui sera plus ou moins fréquente : ainsi pour divers noms du fruit (ou semence) de la pomme de terre ; servant de projectile aux enfants, il est souvent désigné par le nom de la « balle » (Liège *bale*, Wanne *casse*), ou de la « bille » (Verviers *màye*, Jalhay *maye*, La Gleize *mêrbule*, Faymonville *bitchot*). Malgré la coexistence ordinaire des deux emplois, on néglige assez fréquemment la spécification : « de la pomme de terre ».

Si le sens premier, dans un parler, est inconnu ou perdu, la polysémie qui pouvait constituer une gêne a disparu ; le raccourcissement de l'expression se justifie alors pleinement. Point n'est besoin chaque fois de préciser que les *bitchots* sont des *bitchots d' cromptire* à Stavelot, où les billes s'appellent des *cadass* (syn. arch. *mêrbule*). — A Stavelot également, de même qu'à Wanne, le vocable « éteuf » est mort au sens propre ; il est inutile d'ajouter constamment qu'un *stô* (Stavelot, Wanne ; syn. *stôrê* Stavelot) est un *stô* (ou *stôrê*) *d'ivièr* « un éteuf de neige ».

Et pourtant cette dernière formule s'emploie encore. Il est d'ailleurs d'étonnantes survies : pensons au franç. *paume de la main*, qui garde le souvenir que le lat. *palma*, anc. franç. *paume*, a représenté jadis un autre objet, la feuille du palmier. Le w. *pâme* (Hognoul, Esneux), *pâme* (Flémalle, Stavelot), *panme* (Huy) est dans le même cas.

A propos du correspondant liég.-verv. de « paume », J. HAUST, DL, v^o *tchâcê* (forme de Glons, Argenteau, Jalhay, Sprimont ; *tchancê* Trembleur, Flémalle, Polleur ; *tancê* Liège, Esneux, Odeur ; *tâcê* dans FORIE ; *târcê* aussi à Liège) donne comme exemple : *beûre è — di s' min* ou *dèl min*, et il ajoute : « Ne s'emploie qu'avec le déterminatif *dèl min* ou *di vosse min*, etc., et n'existe que dans la pointe

N.-E. de la Wallonie. Un type latin **calcellus* (dimin. de *calx*, talon) pourrait expliquer *tchâcé*; les autres formes seraient altérées » (1). — Hypothèse heureuse, reprise par J. JUD, *Archivum romanicum*, 17, p. 128, et W. VON WARTBURG, FEW, II, p. 106-7, qui l'ont appliquée aussi aux formes suivantes, continuant le simple *calx*: Chatenois [Belfort] *tchâ de lai main*; Charmoille [Berne], Montbéliard [Doubs] *tcha de la main*; Damprichard [ib.] *tšo dlę mē*; Grand-Combe [ib.] *tšo d lę mǎ*; Sancey [ib.] *tchà dlè mèn*. Dans ces exemples, les seuls cités par le FEW pour le sens de paume avec le verv. *tchâcé* et liég. *târcè* [lire -é], le complément indique lui-même, remarque VON WARTBURG, un transfert d'une partie du corps à une autre (2).

Les cas suivants témoigneront eux aussi de la fréquence de pareil procédé dans la désignation des parties du corps :

Le francique **skina*, d'où le franç. *échine*, signifiait « aiguille » et « os de la jambe ». En liégeois, il a donné un doublet : *hène* « morceau de bois fendu ; bûche ; — attelle, éclisse ; — attelle de collier » ; et *scrène* « échine ». Pour ce dernier, le DL donne ces exemples : « *i s'a cassé li scrène (dès rins)* ; *dj'a mâ mi* — ; *mète èl sope on bokèt di scrène (di pourcé)*, un morceau d'échinée ». Comme le montre la première phrase, la détermination « des reins » (c.-à-d. du dos), quoique non obligatoire, reste possible. — Comparer le dérivé hutois *hèrnale dè cou* (= du cul) « bas de l'épine dorsale », et le franç. *épine du dos* ou *épine dorsale*.

Le francique **brado* « morceau de viande » a donné

(1) GRANDGAGNAGE, I, p. 152, écrit déjà : « Selon la remarque de Rm² (= Dict. de LAMB. REMACLE, 2^e éd.), les Wallons ajoutent d'ordinaire à *tchâcé* : *dèl min*, ce qui semblerait indiquer que ce mot a eu jadis un sens plus étendu » (plus exactement ici un sens différent).

(2) De même *kalkaif d la mē*, point 499 de l' AIS (Romagna), cité par J. JUD. — Le FEW ne note pas la persistance du complément dans les formes wallonnes.

l'anc. franç. *braon*. Celui-ci survit dans le liég. *broyon*, verv. *brèyon* « mollet, gras de la jambe », dont le DL fournit trois exemples : « *dj'a roté tote djotù, dji n' sin pus lès — d' mès djambes, dj'a mà lès — d' mès djambes ; cès djins la v' magn'rit l' — dès djambes* ». L'adjonction du complément est constante, malgré la perte du sens premier dans l'usage actuel de Liège (1).

* * *

Une expression avec complément peut aussi provenir d'une restriction sémantique. Avant de se confiner dans une application isolée, tel mot a pu désigner un ensemble d'objets ayant des caractéristiques communes. Pour distinguer l'acception actuelle, on a dû naturellement user jadis d'une formule avec spécification. Il est établi, par exemple, que le liég. *hoye*, d'où le franç. *houille*, devait désigner autrefois toute espèce de « motte », de « petit monceau » (2). La signification « bloc de charbon minéral » l'a emporté à Liège ; celle de « veillote », dans le chestrolais (*h*)*ouye* (3) ; mais les autres mots de la même famille conservent d'ordinaire un ensemble d'applications moins

(1) Le sens de « débris de viande, bas morceau de viande fraîche » est encore attesté par les dictionnaires de REMACLE et de GRAND-GAGNAGE, ainsi que par d'autres sources. Voir aussi J. BASTIN, *Voc. de Faymonville*, BSW, 50, p. 551 : « *brèyon*, partie maigre-du lard ».

(2) Pour la sémantique, voir J. HAUST, *Etym.*, p. 158-162 ; pour l'étymologie, germ. **hu(k)kil*, voir J. WARLAND, *BD*, 18, p. 117. — Le français a d'abord *oille de charbon*, en 1502, au Creusot. — Le mot conserve le sens précis de « motte de houille » dans le parler du houilleur liégeois ; des traces de cette valeur subsistent dans le liég. courant, notamment le pluriel d'expressions comme *i va vinde dès hoyes so lès viyédjes*, et celui du cri de la rue *às houyes !* Voy. J. HAUST, *ib.*, ainsi que *Houill. liég.*, v^o *hoye*.

(3) J. HAUST, *BTop.*, 13, p. 193. — Les *Etym.*, p. 160 n., citent encore *dès hoyes du hwace* « mottes ou gâteaux plats d'écorce de chêne moulue », à Stavelot.

limitées : aussi *houyot* (1), *hotchèt* (2), etc., admettent-ils souvent un complément qui en précise le sens.

Une adjonction ordinaire de cette nature sera retenue également comme significative. A propos de *consîre* (à Vielsalm *condjîre*) *di nîvaye* ou *d'îvièr* « amoncellement de neige (dans un creux, contre une haie) », J. FELLER remarquait : « Puisque *consîre* a besoin d'un complément qui signifie « de neige », c'est un signe que l'idée de neige n'est pas inhérente à ce mot » (3).

Le sens du mot *âtre*, qui dérive du lat. pop. *astracus*, *-icus* « carrelage », altéré d'*astracum*, du grec *ostracon* (4), s'est restreint en français, mais comme l'écrit le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, v^o *âtre* : « L'addition fréquente de *du feu* [en suisse romand mod.], attestée déjà dans l'anc. langue (GOD[EFROY], TO[BLER]), suppose un *astre* non spécialisé, qui pouvait désigner un plancher carrelé quelconque ». A Liège, le w. *ésse* s'emploie sans complément, mais en Ardenne liégeoise on dit régulièrement *l'ésse de feû* (Jalhay, Sart, Stoumont,...) ou *do feû* (Stavelot), *l'ésse do feû* (Malmedy et env., La Gleize, hameaux de Beaumont et de Francheville à Stavelot, Wanne, Grand-Halleux, Vielsalm,...) (5).

(1) Liég. *houyot* [d' *nîvaye*], à côté de *— d' pan*, *— d' boûre* (DL).

(2) Malm. *hotchèt d' boûre*, *— d' troufe*, *— d'îvièr*, etc., à côté de *— [d' houye] a broûler* (J. HAUST, *Étym.*, p. 156). Voir aussi BTop., 13, p. 194.

(3) *Notes de philol. wall.*, p. 327. — On admet un étymon lat. pop. **congeria*, class. *congeries* « amas » ; voir REW, 2145 ; BTop., 5, p. 183 ; DL, p. 716 ; J. JUD, *Arch. roman.*, 17, p. 127 ; DAUZAT, *Dict. étym.*, v^o *congère*. — A Vielsalm, *condjîre* se dit aussi d'un tas de décombres, etc. (BTop., 13, p. 192).

(4) *Aistre* à côté d'*astre* est dû à un croisement avec *aitre* (= lat. *atrium*), inversement transcrit parfois *atre* et *astre*.

(5) Dans plusieurs villages ardennais, on emploie du reste le mot, exclusivement ou non, pour désigner l'aire du four : *l'ésse do for* Lierneux, Libin ; *l'ésse du for* Redu ; *cûre dès pans so l'ésse* « cuire des pains sur l'aire (du four) » Bihain ; — à Nad rin *l'ésse do feû* « âtre », *l'ésse do for* « aire du four » ; de même à Ar ville et Hatrival

On pourrait aligner plus d'un autre exemple. Citons rapidement quelques types connus en Ardenne-liégeoise : le **crin** ou le **criné** *dè* (ou *do*) *cofe* « chétron du coffre » (1) ; le **pêr** *d'ansênî* « parc à fumier » (2) ; le **han** *d' pourcês* « étable à porcs » (3).

* * *

Lorsque subsistent côte à côte des applications à des objets différents, il arrive que l'esprit garde la notion d'un sens plus général, resté comme sous-jacent. Ainsi pour le franç. **aire** : employé surtout pour une *aire de grange*, il évoque d'abord cette acception, mais comme le mot continue à désigner une *aire de maison, de pont, de faude, de four,...* il est encore senti comme pouvant représenter toute « surface unie et dure », au besoin absolument (4).

De même le liég. distingue le **dègn** *dèl heûre* « aire de la grange » et le **dègn** *dè fôr* « aire du four » ; **dègn** sert également à désigner le sol battu dans une pièce du rez-de-chaussée, et parfois le terme retrouve (ou conserve)

l'asse do feu et *l'asse do for*. En gaumais, Dampicourt connaît également *l'ate do fôur* (Communications de J. HAUST).

Dans le *Dict. Wall. du Centre* (La Louvière) de DEFRÈTRE et NOPÈRE (fasc. paru en 1941), je note : « *ése*, f., âtre, foyer : *l'ése dou feû* ; *dèmorer su l'ése* (rester au foyer). Voir *ére* ». Pour ce dernier mot, voir *infra*, n. 4.

(1) Litt¹ « écrin » ou « petit écrin du coffre ». — Cf. J. HAUST, BTop., 2, p. 271, où l'on trouvera la remarque que, pour les désignations du chétron, on ajoute d'ordinaire le déterminatif « du coffre ».

(2) Le franç. *parc* désigne d'abord un enclos. — A Liège, *pêre*, devenu féminin, = « cour de charbonnage » ; à Verviers et Huy, « dépôt de marchand de houille » ; on dit à Jalhay, *i tint one père du hōye a Virvi* « il fait le marchand de houille à Verviers ».

(3) De l'alle. *heim*. — En malm. rural (Faymonville,...) *han d' porcês* « porcherie », *han d' poyes* « poulailler », *han d' tchin* « chenil ».

(4) Comp. *Dict. du Centre* : « *ére*, f., aire : *l'ére dèl grègne* s'appelle parfois *cindrèye* ; *l'ére dè feû*, l'âtre (à Haine-Saint-Pierre). Voir *ése* ».

la valeur absolue de « surface de sol battu » : *cisse tère la, c'è-st-on dègn* « cette terre-là, c'est une aire » (1).

Le correspondant stav.-malm. *flèтч* (à Waimes,... *flatch*) signifie ordinairement de nos jours « aire de la grange » ; à La Gleize, toutefois, le mot est réservé pour l'« aire du four ». Autrefois l'emploi du mot était plus large ; précisé par un complément, il connaissait en un même point des applications diverses : aire de grange, de four, et aussi « de maison » (= de rez-de-chaussée ou de cuisine) (2).

Du verbe *éři* [litt^t « airier »], à Liège, « apparaître vaguement, en parlant de l'aube » (en Ard. liéq., également en parlant d'une personne qui apparaît dans le lointain ou entre les branches), on a tiré deux dérivés usités surtout, mais non exclusivement, en parlant de l'aube. Les voici, exactement caractérisés par le DL : « être : *a l' —* (ord^t *às- —*) *dè djoù*, à l'aube ; *inte deús-ères di solo*, entre deux éclaircies » ; — et « êtreûr, f., lueur (de l'aube) : *vochal l' —* (ord^t *lès- —*) *dè djoù* ; *a l' —* (ord^t *às- —*, *às prumîrès- —*) *dè djoù*, à l'aube,... ; — qqf. lueur (de la lune, des éclairs) : *dji l'a rik'nohou a l' — dèl bété* ; *on n' vèyève qu'a l' — dès-aloumîres* (dans ce cas, on dit mieux *clàrté*) ». — *êtreûr* est donc un de ces mots qui ne peuvent guère se passer de complément (3). En voici cependant un bon exemple, chez un écrivain qui connaît sa langue : *Sès pièles m'ès-*

(1) Voy. aussi *Houill. liéq.*, v^o *dèye*. — Dans le Voc. du faucheur à Erezée, V. COLLARD signale : « *dègne*, s. f., fond ou sol gazonné du pré »... « Quand il est bien uniforme, qu'il n'y a ni pierres, ni taupinières, ni fourmilières, *li dègne est bone* ; sinon, c'est une *mâle dègne* » (BSW, 55, p. 429 et 444). — Pour l'étymologie, voir FEW, v^o **dannia*.

(2) A remarquer l'addition constante du complément dans les exemples anciens cités par J. FELLER, *Top. de Jalhay*, p. 183 et passim ; E. RENARD, *Mél. Haust*, p. 336 (cf. c. r. de L. REMACLE, BTop., 14, p. 335). — Pour l'étymologie, voir FEW, v^o *flage*.

(3) Quoi qu'en pensent nos auteurs liégeois, qui ont fait d'*êtreûr*, employé absolument et écrit *êtreûre*, le correspondant d'« aurore », avec les emplois littéraires du mot français.

blawihèt qwand djèl louke a l' éreûr « ses perles [du genièvre] m'éblouissent quand je le regarde à la lumière [du jour] » (E. RENARD, BSW, 65, p. 68).

Sont particulièrement intéressants à étudier, au point de vue qui nous occupe, un certain nombre de mots techniques pour lesquels le profane risque de percevoir des acceptions isolées, alors que le mot peut conserver pour l'artisan une valeur plus générale :

Le DL signale le *boûsson* du filet d'oiseleur, du carret de pêcheur, de la brouette, du *galot* de houilleur (1). A Jalhay, trois acceptions : le *boûsson dè hèrna* (du filet d'oiseleur), le *boûsson dèl bèrwète* (de la brouette) et le *boûsson dèl custèl* (du brancard des véhicules). A Robertville, le *bosson dè hèrnas* (la cheville ouvrière des véhicules) et le *bosson do djoy* (boulon de la pièce en U du joug) (2). Cela répond à une idée générale « tige, tringle, boulon servant de charnière, de pivot », encore sensible pour le charron de Basse-Bodeux qui me dit : « Il y a toutes sortes de pièces de ce genre qu'on peut appeler *boûssons* ».

Le liég. *spèye*, *spêye*, litt^t « épée », a quatre acceptions techniques isolées : 1. échelon plat ; — 2. étançon de charrue ; — 3. barre qui sert à culbuter le tombereau ; — 4. sassoire du char. Les sens 2 et 3 survivent aussi, de-ci de-là, en Ardenne liégeoise, désignations isolées et figées aujourd'hui ; au contraire, dans la région de Vielsalm, on continue à appliquer le mot à toute espèce de latte, de traverse de bois plate et mince ; on dira : c'est *ine sipèye*, ou c'est *li spèye* de tel objet (3).

J'ai souvent remarqué semblable emploi de l'article indéfini — s'il n'y a pas de déterminant —, et de l'article

(1) Du francique **bultjo*, anc. franç. *boujon*.

(2) Cf. *Mélanges Haust*, p. 263. Voyez aussi J. HAUST, *Houill. liég.*, v^o *boûsson*, et BTop., 8, p. 327.

(3) Cf. *Mélanges Haust*, p. 275.

défini — s'il y a un déterminant —, à propos des noms curieux de la pièce en U du joug et de l'ancienne charrue, en Ardenne liégeoise : *foh(i)ète*, *fahète* et *hèn'vale*, *tchèn'vale* (1). Le forgeron de Trois-Ponts précise même que ces sortes de pièces en U, quel que soit le domaine où on les rencontre, s'appellent *hèn'vales*, quand elles ne sont pas fixes ; sinon on les appellerait *godjes*, ce qui suppose également une pluralité d'applications pour cet autre mot (2).

Ces indications — emploi de déterminants, usage de l'un ou l'autre article, sphère d'application non limitée — sont précieuses pour reconstituer exactement la vie d'un mot, elles permettent d'en découvrir le sens premier, et elles peuvent aider à la recherche étymologique.

* * *

Il va de soi que l'évolution sémantique peut aussi amener des développements en sens divers plus compliqués. Ainsi une acception nouvelle se greffe parfois sur une acception ancienne, due elle-même à une image ou à une restriction :

Dans la grande aire ardennaise de *hougne* « gros tas de foin », apparaissent, d'une part, en bastognard, une aire plus restreinte : *hougne d'ivièr* « amoncellement de neige dans un creux », et, de l'autre, à Solwaster (Sart-lez-Spa), une acception isolée : *hõgne du pîres* « amas de cailloux rencontrés dans une fouille ». Ces emplois, où le déterminant s'exprime régulièrement, ne se rattachent pas directement à **hûnia*, dénomination de hauteurs en toponymie wallonne ; elles n'en dérivent que par l'intermédiaire du sens « gros tas de foin » (3).

(1) Cf. *Mélanges Haust*, p. 262 et 267, ainsi que ci-dessous p. 130.

(2) Noté par CH. GASPARD. — Pour le terme *godje* on se reportera au DL, et surtout à la *Houillerie liégeoise*, s. v.

(3) J. HAUST, BTop., 13, p. 190-197. — Le sens de Solwaster s'explique par l'acception locale de *hõgne* (de foin) « grande couche de foin de fagne rassemblé en différents endroits du terrain pour y être fané ».

L'évolution sémantique peut aussi se faire concurrentement d'un côté par image, de l'autre par restriction. Citons, en terminant, ces deux exemples :

Le liég. *ho* signifie « grain de blé, battu et moulu. » (1). En Ardenne liég. (Jalhay, ainsi que malm. rural : BASTIN, *Plantes*, p. 88), il ne désigne plus que l'amande du grain de blé (distinguée de son tégument et de son germe), emploi peu fréquent qui ne peut guère gêner le développement sporadique d'acceptions nouvelles, d'ailleurs curieuses : *ho d' neû* (Jalhay) « cupule de noisette », *ho d' djéye* (ib.) « brou de noix » ; *ho d' féve*, *ho d' peûs*, *ho d' djugnêsse* (Sart-Solwaster) « gousse de fève, de pois, de genêt » (2).

Dans la même région (Jalhay, Stavelot, Malmédy, etc.), *ho* « grain de blé » est remplacé par *po*, lequel étymologiquement représente « poil », mais n'est plus connu dans ce sens. Voir BASTIN, *Plantes*, p. 88 : « Grain, graine : *po*. *ô* — *d'avône*, *du smince*, *du sé*. On dit de même : *ô po d' wède*, un brin d'herbe, mais on dira plutôt : *ô grain d' sâvion* ». A Solwaster, nous trouvons toutefois un reste du sens premier : on y appelle *po*, *lu po dè lès'*, « le crin du lacet d'oiseleur », acception elle aussi d'un usage assez peu courant.

La dérivation par image ou restriction se joint ici à la polysémie du mot pour justifier l'emploi ordinaire d'une spécification. Et de ces derniers exemples, comme des précédents, on peut dégager la conclusion suivante : une appellation comportant régulièrement un déterminant, opposée à une appellation simple, est a priori une appellation secondaire (3).

(1) Anc. franç. *escous*, lat. *excussum* (litt^t battu).

(2) Cf. J. FELLER, *Bull. de Folklore*, 2, p. 210 et 300.

(3) Dans quelques autres cas, le complément paraît seulement écarter la confusion avec des homonymes : franç. *balle de blé* ou *d'avoine* ; w. *vêre di linne* « toison » (le lat. *vellus*, popul. **vellerem*, anc. franç. *velre*, *veaure* « toison ») ; w. *ran d' pourcés* « porcherie » (REW, 4205 : a. h. all. *ran* « étable à porcs »). Voyez aussi *plante*

2. Wallon *tchunole* « licou », *tchunole dè cô* « nuque »

A la lumière des faits rassemblés dans la note précédente, on abordera l'étude des représentants du latin **cannabula* dans le nord gallo-roman (1).

Dressons le tableau des formes dans une aire qui nous intéresse particulièrement, comprenant l'Ardenne liégeoise et bastognarde, à laquelle on adjoindra Liège et surtout Verviers (2) :

du pied. — Ici comme ailleurs l'omission peut naturellement se faire s'il n'y a pas équivoque : exemple *fyi à vère* « filer à la toison » (L. REMACLE, *o. l.*, p. 185).

(1) L'essentiel de cette révision de l'article *tchènale* du DL se déduit aisément de l'exposé du FEW, v° **cannabula*. Si on y revient, c'est moins pour étayer l'argumentation que pour préciser certains détails, tout en donnant aux faits wallons et à ceux des dialectes voisins la place qu'ils méritent. J'ai voulu montrer aussi, par un nouvel exemple, l'intérêt des documents qu'on peut découvrir aujourd'hui encore dans la tradition orale d'une région particulièrement archaïque. — Je me dois d'exprimer ici mes remerciements à ceux qui m'ont aidé : en premier lieu M. JEAN HAUST, qui m'a ouvert les trésors de ses collections ; puis tous ceux qui m'ont accordé leur concours dans mes enquêtes, spécialement feu l'abbé JOSEPH BASTIN, MM. MARCEL BODET (de Jalhay), ERNEST NATALIS (de Soumont), JEAN WISIMUS (de Verviers), mon ami LOUIS REMACLE, et surtout CHARLES GASPARD, en qui j'ai trouvé le plus dévoué et le plus consciencieux des collaborateurs (il m'a documenté ici pour les communes de Fosse, Basse-Bodeux, Bra, et les hameaux de Reharmont et Joubiéval à Lierneux). Je remercie aussi M. ROGER PINON, qui m'a prêté son aide pour des recherches bibliographiques.

(2) Dans la prov. de Luxembourg, la plupart des points n'ont pas été touchés par une enquête spéciale au sujet du licou. Les renseignements sont alors empruntés aux documents recueillis par J. HAUST, principalement aux réponses au questionnaire wallon. Données évidemment fragmentaires, du silence desquelles on ne peut rien conclure. A la quest. 393 (attache, chaîne de la vache,...), on a pu fournir le nom de la chaîne actuelle, sans penser à un plus ancien licou de bois (qui paraît cependant avoir laissé peu de souvenirs dans la région bastognarde) ; et surtout les quest. 1426 (il a voulu m'empoigner par la nuque) et 1442 (il s'est cassé l'échine en tombant) appellent les équivalents littéraux de nuque et d'échine, non les expressions plus ou moins synonymes.

Il va de soi que la gamme des variantes, avec persistance ou

a. **tchènale** Liège : dict. de CAMBRESIER (1787) ; cf. le dict. liégeois de LAMB. REMACLE, 1^{re} éd. (1823) [sens II a] ;

tchinale Verviers : expression enregistrée par les dict. de REMACLE, 2^e éd. (1839-43) et de LOBET, p. 641 (1854), ainsi que par le Voc. du médecin de MARTIN LEJEUNE, BSW, 40 (1900), p. 336 ; elle est encore en usage aujourd'hui dans la vieille génération (Communication de J. WISIMUS) [sens II a] ;

tchênôle : *one* ↪ Hompré [sens I, 1 b] ;

b. **tch(è)nale** Robertville-Sourbrodt [sens I, 1 a ; II a] ;

tch(œ)nale Waimes, Faymonville [I, 1 a ; II a] ;

tch(u)nole et ord^t *lu tch'gnole, t'gn-* Malmedy [I, 1 a et 4 ; II a], Bévercé, Bellevaux-Ligneuville, Stoumont [I, 1 a ; II a], Francorchamps, La Gleize [I, 1 a et 2 ; II a], Sart-lez-Spa [I, 1 a, 3 ; II a], Jalhay [I, 3 ; II a] ;

tch(u)nôle et ord^t *lu tch'gnôle, t'gn-* Wanne [I, 1 a (Hénumont, Spineux), 1 b (Spineux) ; I, 2], Basse-Bodeux, Bra, Fosse [I, 1 b et 2 ; II a], Lierneux [I, 1 b ; aussi I, 2 et II a pour Reharmon et Joubiéval], Montleban [I, 1 b] ;

tch(œ)nôle et ord^t *l'œ tch'gnôle, t'gn-* Grand-Halleux [I, 1 a et b ; II a], Arbrefontaine [I, 1 b ; II a], Petit-Thier [I, 1 a et b] ;

tch(i)nôle (*li tch'gnôle* Courtil-Bovigny) Vielsalm [I, 1 b et II a], Bovigny [I, 1 b ; aussi 2 à Courtil ; II a], Bihain, Nadrin, Mont, Mabompré, Tavigny, Wardin [I, 1 b], Noville [I, 1 b ; II a], Villers-Sainte-Gertrude [II a] ;

k(u)nôle, *k(u)gnôle* Stavelot [I, 1 a et 2] ;

k'gnale Verviers : J. S. RENIER, *Spots rimés* (1871), p. 52 [II a] ; enfin verv. **dj(u)gnale**, *lu (gn)gnale* [II b].

Le mot est féminin.

REMARQUES DE PHONÉTIQUE :

1^o Les formes réunies sous *a* diffèrent des suivantes en ce que la voyelle de la première syllabe n'est pas l'atone s'élidant régulièrement par inclinaison. — Pour le radical des deux premières

effacement de la chuintante, mouillement ou non de la nasale, n'a pu être relevée partout. De plus les questionnaires donnent tantôt une forme élidée (après art. déf.), tantôt une forme non élidée (après art. indéf. sing.). Il a fallu coordonner et schématiser le tout. Pour le détail des faits phonétiques, on se reportera infra, rem. 2.

formes, il y a concordance avec le traitement du latin *canalis* (d'où le franç. *chêneau*, pour *chenal*, -au) : liég. *tchènâ*, verv. *tchinâ* (on sait que l'atone est *i* à Liège, *u* à Verviers) ; ce mot est ailleurs *tchinâ* Stavelot, *tch(i)nâ* Wanne, *tch(i)nâ* Jalhay [avec un *i* s'élidant irrégulièrement par inclinaison], *tch(u)nâ* La Gleize,...

2° Dans les formes réunies sous *b*, l'élosion de la voyelle de la première syllabe après syllabe masculine amène d'une part l'effacement fréquent de l'élément chuintant de la mi-occlusive *tch* (= *č*) : *lu tch'nole* ou *t'nole*, d'autre part le mouillement ordinaire de l'*n* qui suit la mi-occlusive, phénomène constaté un peu partout au nord et au centre de la région étudiée : *lu tch'gnole* ou *lu t'gnole*, -*ôle* ; des formes en *t'n-*, *t'gn-*, dérivent celles en *k'n-*, *k'gn-* (1). Sur les formes élidées, on peut refaire des formes pleines *tchugnole*, -*ôle*, *kugnôle*. Souvent cependant (du moins dans l'Ardenne liégeoise), on constate une alternance : une *tchunole*, -*ôle*, la *t(ch)'gnole*, -*ôle* (2).

3° Le traitement de la finale ne correspond à celui d'aucun suffixe connu. Comparer *betulla*, *medulla* (= bouleau, moelle) : Liège *bèyole*, *mèyole* ou *miyole*, Verviers *bèyale* ou *biyale*, *mèyale* [alphacisme verv. bien connu], Jalhay, La Gleize *biote*, *miote*, Faymonville *biôte*, *miôte*, Stavelot, Malmédy *bèyôle*, *mèyôle*.

Sens I :

1. a, t. arch. (de Sartlez-Spa à Petit-Thier et Grand-Halleux), ancien licou de bois, fait d'une baguette

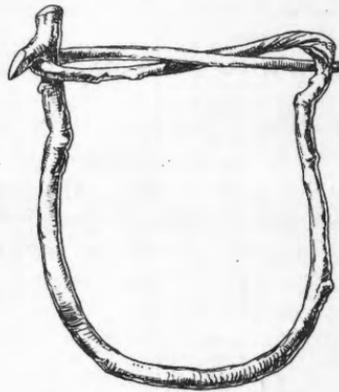


Fig. 1. Le licou des bovidés
(Cliché du Musée de la
Vie Wallonne).

(1) Pour le mouillement, voyez CH. BRUNEAU, *Eng.*, n° 438 et *Etude phonét.*, p. 511. — De même « genou » : w. *djino*, *djuno*, parfois *djugno*, et (à) *gngnos* ; et surtout les formes patoises du nom de lieu Ottignies : *Otch'ni*, *Ot'gni*, *Ok'gni*. L'influence de **catenio*, invoquée par le FEW, qui paraît convenir pour la forme *chaignole* du moyen âge, n'est pas en cause pour le liégeois et l'ardennais.

(2) Constatacion corroborée par L. REMACLE, pour La Gleize, et par CH. GASPARD, pour Fosse et les environs.

de chêne ou d'une éclisse de coudrier, pour attacher ou conduire les bovidés (fig. 1).

Dans le type de Grand-Halleux représenté ci-joint, le licou est d'une pièce, la baguette recourbée et repliée sur elle-même formant la corde de l'arc. — On peut aussi enserrer les deux côtés de l'arc par une hart, retenue derrière les extrémités, laissées plus grosses, de l'éclisse. — Vers Malmedy et Stavelot, on insérait ces extrémités dans une planchette où on avait pratiqué des trous ronds avec rainure vers l'extérieur (trous et rainures semblables à ceux de la patience à astiquer des boutons) ; on passait les gros bouts du licou dans les trous, puis on introduisait dans les rainures la partie plus mince derrière ces bouts. Ce système peut n'être appliqué qu'à un côté de l'arc, l'autre étant attaché à demeure.

D'avance, on-z-atèleve l'œ vatche à stamon avou one tch'çnale (Faymonville), un lien quelconque réunissant alors le licou au piquet de la mangeoire, *stamon*. — Souvent ailleurs, le lien ou la chaîne passée dans l'arc était attachée à *soû d' lu staminée*, au « seuil » (c.-à-d. à la poutre horizontale supportant la boiserie) de la mangeoire. — A Stavelot, où l'usage du licou à l'écurie semble s'être perdu plus tôt, on s'en servait *po miner lès biesses à marchê ou a gayèt*, pour mener les bêtes au marché ou à la saillie.

Un peu partout, ce sont les veaux qui ont été munis en dernier lieu du licou de bois. — D'après mon père, originaire de Beaumont-Stavelot, on le mettait pour les conduire en pâture ; on tenait alors la bête par le licou ; on pouvait aussi laisser courir librement les veaux sur le chemin, le licou servant alors à les rattraper plus facilement ; plus rarement, le licou, par l'intermédiaire d'un autre lien quelconque, servait à attacher un veau au poteau de l'étable.

b. (de Fosse et Basse-Bodeux à Hompré), chaîne qui remplit l'office de l'ancien licou de bois à l'écurie.

Jadis, c'était une chaîne *a on pi* « à un pied », c.-à-d. qu'un seul bout de chaîne réunissait au crampon fixé dans le *soû* de la mangeoire les tronçons qui enserrèrent le cou. Aujourd'hui, c'est généralement une chaîne *a deûs pis* « à deux pieds », c.-à-d. que la partie entourant le cou est rattachée à deux bouts de chaîne, partant du pied de chaque montant de la mangeoire, pour empêcher les bêtes de se battre et de se voler la nourriture. — Les tronçons du cou se ferment par une pièce de fer appelée *clintchète* ou *clitchète* (cf. DL, s. v.) entrant dans un anneau.

Généralement le terme s'applique à l'ensemble des chaînes. A Reharmont et Joubiéval (hameaux de Lierneux), on le réserve plus proprement aux tronçons qui entourent le cou.

2. (région stavelotaine), espèce de piège à grives suspendu à une branche, baguette ployée en ovale et dont un des bouts est inséré dans l'autre (fig. 2).

C'est le piège appelé *lès* « lacs » (t. général) à Sart, *lamé* à Jalhay, *bôké* à Bovigny. — Il s'oppose au *plôy'roû*, -ou (Jalhay, Stavelot et env. ; syn. *plorioû* à Stavelot, d'après BSW, 44, p. 518), *beûké* (Sart), tendelle, baguette ployée en demi-cercle et dont les deux bouts sont insérés dans un arbre (cf. L. REMACLE, *Parler de La Gleize*, fig. 57). — *On fêt lès k'gnôles et lès plôy'roûs avou l' bwès d' brokes*, avec la bourdaine (1).

A Lôdômez (Stavelot), Reharmont et Joubiéval (Lierneux), on spécifie que le terme désigne l'armature en bois du lacet, du *lès*. A Courtil (Bovigny), on distingue la *tch'gnôle*, l'armature, du *bôké*, lacet complet [avec crin et sorbes].

3. (Jalhay et Sart), double hart faite d'une baguette de chêne pelée, entourant chaque montant de la mangeoire et dans laquelle passe la chaîne de la vache.

(1) Acception inconnue du FEW. — Des interférences entre noms du collier du bétail, ainsi que du tribart, et noms du lacet sont fréquentes. On se reportera pour *bôké* aux *Étym.* de J. HAUST, p. 31, et pour *lamé* aux *Mélanges Haust*, p. 263 n. et 268 n. De même J. HAUST, *Voc. de Stavelot*, BSW, 44, p. 518 : *plôy'roû* (ou *plorioû*), baguette ployée : a) autour du cou du bétail conduit au marché ; b) pour tendre aux grives. (Le premier sens en fait un synonyme de notre *kugnôle* dont le même vocabulaire parle p. 534, en lui donnant une signification identique). Voir aussi ci-dessous, p. 133.



Fig. 2. — Le piège à grives en ovale (Dessin de L. REMACLE, pour *Le Parler de La Gleize*).

Pareil système d'attache n'est guère possible qu'avec des étables modernes où chaque *stamon* est jumelé (un pour chaque bête, de chaque côté). Avec les *stamons* uniques, on se contentait d'ordinaire d'attacher la chaîne au *soû* de la mangeoire. Sur les avantages d'une chaîne *a deûs pîs*, voir plus haut, I, 1 b. — Au lieu de double hart, on se sert aussi d'une baguette de chêne courbée au feu en ovale, puis assujettie au moyen d'un fil de fer, d'un clou ou d'une vis : c'est le *lamé* ; ou d'un collier en fer : c'est le *boy* (cf. J. HAUST, *Etym.*, p. 30) ; ou simplement d'une chaîne, d'un anneau, ou d'un fil de fer. Les liens de bois ont l'avantage de pouvoir être tranchés facilement en cas d'incendie (1).

Un témoin de Sart (centre), d'une quarantaine d'années, distingue la *tch'gnole*, double hart, du *boy*, collier en fer. A Solwaster, mon témoin, octogénaire, ne connaît que *bô* (en bois ou en fer).

4. (Malmedy : dict. de VILLERS [1793] et de SCIUS [1893] ; cf. J. BASTIN, *Plantes*, p. 46) *tchunole*, sorte de pâtisserie (dont la forme rappelait évidemment un licou) (2).

Sens II :

a. Avec l'adjonction de « du cou » (très rarement non exprimé), forme une locution qu'on ne rencontre guère, pour l'homme comme pour les animaux, en dehors de l'expression *su casser l' tchinale dè cô* (Verviers), *lu t(ch)'nole dè cô* (Jalhay,...), *lu t(ch)'gnole do cô* (La Gleize...), *l' tch'gnôle do cô* (Grand-Halleux...), *la tch'nole do cô* (Noville), etc. « se casser la nuque » (3).

(1) Le sens I, 1 a, paraît perdu à Jalhay. Il a dû exister naguère : les témoins s'accordant, tant à Jalhay même qu'au hameau de Surister, à considérer le système d'attache des bêtes aux *stamons* avec *tchunole*, *lamé* ou *boy* comme moderne, cette application de *tchunole* doit être assez récente. — Le système doit provenir du pays de Herve, où, d'après mes témoins, on appelle *boy* aussi bien les harts que les colliers de fer, et où on en vend dans les marchés.

(2) Nombreux exemples analogues dans le FEW.

(3) Le complément peut ne pas être exprimé, a-t-on noté, à Arbrefontaine. BODY, BSW, 20 (1885), p. 43, remarque : « on dit plus spécialement *li tch'nole dè cô* » ; VILLERS (dict. malm. mscr. de 1793) distingue *tchunole* [sens I] et *tchunole do cô* [sens II]. On trouve le mot sans complément chez RENIER, mais c'est à la rime : *Quê n' vout on pî so su c'gnale | N' s'abahe trop bas d'avant nole gale.*

Le mot est défini :

- « nuque » (CAMBRESIER, VILLERS, LOBET, BODY, SCIUS) (1) ;
- « occiput, nuque » (REMACLE, 2^e éd.) ;
- « échine, attache des vertèbres à la tête » (J.-S. RENIER : définition recueillie par J. HAUST) ;
- « vertèbres cervicales » (D^r P. LOMRY, à Bovigny : recueilli par J. HAUST) ;
- « clavicules » (BASTIN, dans les annotations à la copie mscr. de VILLERS) ;
- « ceinture scapulaire, bas de la nuque » (BASTIN, *Plantes*, p. 46) ;
- « nuque, et plus spécialement la gouttière faite à la nuque par les saillies latérales séparées par la ligne médiane » (M. LEJEUNE)(2) ;
- « occiput, nuque, ou plutôt trachée-artère, canal de la respiration » (DL).

b. Sans complément,

gnale « omoplate » : dict. verviétois mscr. de XHOFFER [vers 1860] (voir BD, 10, p. 49) (3) ;

dj(u)gnale, gngnale, t. de boucherie verv., « cou, collet (d'un bovidé) » [comm. de J. WISIMUS].

Nouvelle altération de **tch'gnale* ou **t'gnale*, adouci en *dj'gnale*, *d'gnale*, d'où *gngnale*, dont *gnale* serait une forme simplifiée, à moins qu'il ne faille y voir une graphie approximative.

Que conclure dès à présent de ce tableau ? Hormis les derniers témoignages (II b), représentant une altération

(1) Comme le remarque GRANDGAGNAGE, I, p. 155, en reproduisant le témoignage de CAMBRESIER, le terme propre liégeois pour « nuque » est *hanète* [de même en verv. *hènète*, ard. *hanète* ou *hènète*]. S. v. *tchènâ* « chenal ou chéneau », GRANDGAGNAGE donne toutefois : « Au fig. *tchènâ de hatré*, nuque du cou ». C'est une expression altérée, comme le *tchènâ de cô* que renferme le dict. liég. mscr. de ROUVEROY [1^{re} moitié du XIX^e s.].

(2) Influence de *tchinâ* (verv. ; = liég. *tchènâ*) « chéneau, et surtout tuyau de descente amenant l'eau de pluie du toit au chéneau » ; cf. la note précédente et la première remarque de phonétique supra. Voir aussi la dernière note de cet article.

(3) Les définitions de XHOFFER sont parfois sujettes à caution. L'omoplate s'appelle à Verviers *platène du lu spale* et la clavicule *ohé d' lu spale*.

aberrante facilitée par la spécialisation à un emploi technique restreint, l'application à une partie du corps se fait régulièrement par l'addition du complément. *Si elle a d'abord attiré l'attention, c'est que nos anciens lexiques liégeois et verviétois enregistrent avant tout l'usage des villes, où le sens premier ne pouvait vivre. Mais le vocabulaire rural — qui est à considérer à priori comme plus conservateur — applique en premier lieu le mot au licou des bovidés (1). Il s'agit de plus d'un objet très ancien, aujourd'hui disparu sous sa forme primitive, et d'une région dont le langage comme les usages sont particulièrement archaïques. Toutes présomptions qui se rejoignent pour appuyer la filiation licou > nuque.

Ce développement sémantique trouve d'ailleurs un parallèle exact dans celui du germ. *halter* (néerl. *halster*) « licou », d'où dérive l'anc. franç. *haterel* « nuque », w. liég. *hatré* « cou » et aussi t. de boucherie correspondant au verv. *gnagnale* (2), nam. *at(r)ia*, *watria* « cou », rouchi *nateuriau* « nuque » (3). Voir aussi *chaignon du col* > *chignon* (4).

* * *

Ailleurs dans nos parlers, le sens second n'est enregistré que par le lexique chestrolais de DASNOY (1858) qui, sous

(1) CH. GASPARD a remarqué que certaines personnes devant qui on citait l'expression *su casser lu ich'gnôle do cô* comprenaient d'abord qu'on voulait parler d'une vache brisant son licou. Elles n'étaient pas cependant sans connaître le sens II.

(2) Comme t. de boucherie, autres syn. liég. : *golète* (pour **colète*, fém. de « collet ») et *gorlète* (pour **gol'rète*, litt. « collerette », dimin. de *golé*, collier). Voir DL, ainsi qu'*Etym.*, p. 119.

(3) Voir J. HAUST, *Etym.*, p. 141-42. — En Ard. liég. (Jalhay, Sart, Stavelot [Beaumont et Francheville],...), *hatré* désigne seulement le cou des animaux ; à Wanne, c'est un syn. péjoratif de *cô*. Pour DASNOY, c'est le fanon du bœuf. Ces emplois ne sont guère de nature à appuyer l'étymologie de BRÜCH, adoptée par le REW, 4076a : francique *hatt* « Hut » (= chapeau).

(4) Voir p. 105, n. 2.

une graphie francisée, donne *chenole du cou* « vertèbres cervicales, épine du cou » (1). Dans l'usage oral, il n'a été relevé qu'à Chiny, en gaumais : *la t'gnéle du cô*, et à Chièvres, en rouchi : *œl canole du cou* (ex. : *prêne pa l' canole du cou* « prendre par la nuque ») (communications de J. HAUST et L. REMACLE). Sans doute existe-t-il encore sporadiquement ailleurs.

Les acceptions qui se rattachent directement au sens originel sont mieux connues.

Pour l'Ardenne méridionale, d'importants renseignements ont été recueillis par CH. BRUNEAU, *Enq.*, n° 198. On ne fera ici que les résumer :

a. *chagnole* (Sévigny-la-Forêt [Ard. franç.]), franç. régional d'une contrée sans patois, « collier de vache auquel est suspendue la sonnette » (voyez addition p. 134) ;

b. *tchinoule* (Landrichamps, etc.) « collier de cheval auquel on attache une sonnette, quand l'animal pâture dans les bois » ;

c. *tch(i)nole* (Fumay, Alle,...), *tch'gnole* (Houdremont, Rochehaut,...) « collier de jeunes veaux, fait d'une hart tordue et repliée sur elle-même ». On y joindra le givetois rural *tchignole*, apud WASLET (2) ;

d. *tch'nôle* (Corbion,...) « collier pour les chèvres que l'on met au piquet ». De même *tchinôle* Laforêt, *tch'gnôye* Rochehaut, *kœgnoûle* Vresse, *kignôle* Ponderôme, d'après J. HAUST (3).

D'autre part, à Stave (Entre-Sambre-et-Meuse), également d'après les enquêtes de J. HAUST, *tchènole* =

(1) Le sens « nuque, cou, chignon » que le FEW cite pour *canole* en montois d'après DELMOTTE est à supprimer. Ce n'est que de l'anc. franç. cité par DELMOTTE.

(2) « *tchignole*, n. f. Collier à l'usage des jeunes veaux dont il prévient la strangulation. Il consiste en une branche flexible de longueur convenable ; à l'une des extrémités se trouve une ramification que l'on coupe pour en faire un crochet ; l'autre est tordue de manière à constituer une sorte d'anneau dans lequel s'engage le crochet ; le tout forme un collier rigide sans danger pour les jeunes animaux que l'on veut attacher » (WASLET).

(3) Voyez également dans les Ard. franç. : « *cagnole*, n. f., mouchoir de tête lié derrière la nuque ou sous le menton » (A. VAUCHELET, *Tous les Pat. des Ard.* — De même *Rev. du Folk. fr.*, 9, p. 112.

« poignée de dessous attachée au manche de la faux ». Ce qui s'explique dans les types de faux à céréales (cf. DL, fig. *hèrna* et *tchèt*) où une armature à monture recourbée s'adapte à la poignée inférieure ou la prolonge.

Enfin le Hainaut connaît *canole*, variantes : *canone*, *canoye*, *cagnole*, *kènone*, *kènoule* ; à Moustier-lez-Frasnes *tchènole* (voir J. HAUST, BTop., 8, p. 323), très répandu aux deux sens suivants (1) :

a. tribart, triangle de bois qui se met au cou des porcs pour les empêcher de passer les haies ;

b. joug à porteur, porte-seaux en bois placé sur la nuque et les épaules (2) ;

et qui, de-ci de-là, signifie aussi (communication de J. HAUST) :

c. *canole* (Maisières, Gottignies), t. arch., joug du bœuf (l'usage du joug est exceptionnel en Hainaut) ;

d. *canole* (Stambruges) espèce de piège à grives (cf. supra en Ard. liég.).

* * *

J. HAUST, DL, v^o *tchènale* — où l'on part de — *dè cô* — a la note étymologique suivante : « Anc. franç. *chanole* ; latin **cannabula*, dér. du lat. *canna* (*gutturis*). » — Voyez aussi *Etym.*, p. 142 ; de même BTop., 8, p. 383, où, pour le rouchi *canone*, on reconstitue la filiation : « trachée-

(1) Voir de même DELMOTTE ; SIGART ; le *Dict. du Centre*, v^o *canole* ; ainsi que le BSW, 51, p. 314 (*canole*, porte-seaux, à Beaumont [Hain.]) et J. GORLIA, *Hist. de Rameignies* [1933], p. 294. — HÉCART a également noté *canone* « tribart des porcs », *canole*, *canone*, parfois *canaille* (?), « porte-seaux ».

(2) Le passage de tribart, de collier, de joug du bœuf, à porte-seaux de l'homme est fréquent : nam. *goria*, ard. *gorhé* ; ard. *djeû*, *djoû* ; chestr. *colé* (J. HAUST, BTop., 8, p. 320 sq.), et aussi sans doute le liég. *hârkê* (L. REMACLE, *Parler de La Gleize*, p. 112 n.) et le hesb. *lamé* (E. LEGROS, *Mél. Haust*, p. 268 n.). — Le FEW range sous le même chef « porte-seaux », puis « tribart ». Il faut partir de ce dernier ; « porte-seaux » est postérieur et dû à la comparaison.

artère », de là par extension « nuque », puis « instrument qui s'applique sur la nuque ».

Le Dictionnaire de GODEFROY définit en effet *chenole* : « trachée-artère, canal de la respiration » (1). Mais la traduction de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville, publiée en 1897-98 par A. Bos, porte : « La fource de la goule ou la chaène du col et du pis, c'est la *chenole* du col et du pis devant, et en est l'os fait en maniere de fourche. » Le texte latin donne : « furcula gulae quae gallice vocatur *canole*. » Au glossaire du D^r Bos : « fourche représentée par les deux clavicules articulées avec le sternum » (2). Aussi le lexique de BONNARD et SALMON (1901), résumant GODEFROY, adopte-t-il la définition : « commissure des clavicules » (3).

TOBLER-LOMMATZSCH, v^o *chanole*, groupe la plupart de ses exemples sous le chef : « Röhrenknochen am Halse, Schlüsselbein » (= os de la *canna gutturis*, clavicule). Un exemple du Roman de Renart est glosé : « Luftröhre, Kehle » (= trachée-artère, gosier).

Enfin, dans le FEW, les sens des dérivés gallo-romans

(1) Un deuxième sens est « courroie » (deux exemples, dont le premier seul est à sa place : il s'agit de la courroie du joug ; cf. W. MÖRGELI, *Die Terminologie des Joches* [1940], p. 120). GODEFROY renferme un autre article *canolle* = « gond (?) », auquel il faut joindre le deuxième exemple de *chenole* « courroie » ; comparer *ib. canonelle* = « gond (?) ».

(2) Cité d'après TOBLER-LOMMATZSCH.

(3) Dans la 1^{re} éd. d'Erec et Enide, de Chrétien de Troyes, FÖRSTER notait : « On traduisait jadis *chanole* par trachée-artère, c'est plutôt clavicule. » Dans la 2^e éd., se reprenant, il écrit : « *chanole* CB, *canole* H, *kenole* P ; j'ai adopté la forme populaire française, bien que *canole* se trouve aussi souvent comme un mot de médecins dans les textes français, = *cannulla* ; il ne peut désigner que la trachée et sa principale veine ». — A. THOMAS, dans un compte rendu de cette édition (*Romania*, 39 [1910], p. 11-12), d'après lequel je cite les témoignages de FÖRSTER, observe : « *Canole* n'est pas un mot de médecin ; si Henri de Mondeville emploie cette forme, ce n'est pas comme médecin, mais comme Normand. M. le D^r Bos, dans son glossaire de la *Chirurgie*, a parfaitement défini le sens du mot... L'étymologie reste à trouver et n'a rien à faire avec *cannula* ou le prétendu *cannulla* ».

de **cannabula* sont classés comme suit : 1. noms de collier, licou, puis d'autres objets de forme analogue (l'anc. picard *canole* « licou, espèce de courroie » est le seul témoignage pour l'ancienne langue) (1); — 2. a. clavicule (*chanole*, fréquent du XII^e au XIV^e s.); — b. vertèbres du cou (aucun témoignage ancien); — c. trachée-artère (*chanole* du Renart et anglo-norm. *canole*); — d. gosier (*chenole*, *chanole*, *canole*, *chaignole* du XII^e au XIV^e s.; moy. franç. *canolle* « gosier de l'oiseau; pertuis du nez par où le faucon prend son haleine »; etc.).

Il apparaît que les lexicographes ont eu quelque peine à définir et à séparer exactement les sens du mot. Rien d'étonnant si on se rappelle la variété des définitions reproduites plus haut pour le dialecte vivant. Une équation trop précise risque fort d'être trop exclusive pour une telle expression.

L'examen des témoignages anciens permet de faire d'autres constatations. Tout d'abord la fréquence du complément : je note dans GODEFROY : *chenole* (*chanolle*, *canol(le)*, *quanole*, *chaignole*, *caignole*) *del* ou *du col* (*coul*, *cop*); le huitième cas, *la canouelle du col*, est à interpréter par *canonelle du col* d'après TILANDER (2). — Voyez également chez nous, dans Jean d'Outremeuse : *canol de coul* (*Myreur*, II, 768); *chanole de col* (cf. SCHELER, *Gloss. de la Geste*, p. 65).

Ensuite on retiendra que le mot apparaît souvent dans les expressions *brisier*, *rompre*, *desloër* ou *desnoër la canole du col* ou *la canole et le* (ou *les*) *bras*. Cette constatation rejoint, comme les précédentes, celles qui ont été faites au sujet du verv. *tchinale* et de l'ard. *tch(u)nole*.

(1) On ne parle pas de l'acception « gond » de GODEFROY.

(2) *Glanures lexicographiques*, p. 40. On y cite un autre exemple de *canonelle* « gorge » et on renvoie aux articles *canolle* et *canonelle* « gond » de GODEFROY.

Ces remarques seraient sans doute appuyées par l'étude des lexiques patois. Le FEW, malgré la concision d'un exposé forcément schématique, enregistre que le vosgien *hhnôle*, à Fraize, signifie « collier de bois où se prennent les harts qui attachent les bêtes à corne », tandis que *hhnôle do cô* = « clavicule ». De même *tšanule del cöl* « clavicule » en Italie sept., à Comelico (1).

L'étymologie, qu'A. Thomas déclarait encore inconnue en 1910, avait été élucidée, dès 1903, par C. NIGRA (*Zeitschrift f. Rom. Phil.*, 27, p. 129-136) (2). L'étymon est **cannabula*, dérivé de *canna* pris dans le sens de cou (3) ; le suffixe *-abula* serait une forme féminine correspondant au neutre *-abulum*, attesté dans *digitabulum* « dé », c.-à-d. « étui qui entoure le doigt ». **cannabula* désignerait donc le « harnais qui entoure le cou ». Au sens de « gosier », ce pourrait être « l'ouverture de la trachée-artère, *della canna della gola* », ou « organe par où on entre dans la *canna della gola*, ou par où on ingurgite la boisson, *per cui si tracanna* ».

Le type étymologique a été retenu. A vrai dire, MEYER-LÜBKE (4) dérive seulement de **cannabula* les noms du

(1) Le FEW, pour nos parlers, ne signale un sens voisin du sens premier, que d'après la note de J. HAUST sur le rouchi *canole* ; le Dict. montois de DELMOTTE (invoué ailleurs à tort ; v. supra, p. 123), et le Voc. givetois de WASLET. Pour le sens de « nuque », il se réfère au Voc. de la Boucherie de SEMERTIER, ouvrage médiocre où graphie, localisation et sémantique laissent à désirer ; au Voc. du Médecin de M. LEJEUNE, dont seuls les renseignements sur *tchinale de cô* (dont Lejeune ne marque pas d'ailleurs le caractère proprement verv.), sont à retenir, le reste recopiant Semertier ; enfin au lexique de DASNOY. Chose regrettable, le FEW, d'ordinaire si bien informé, oublie — outre les témoignages anciens repris par GRANDGAGNAGE et ceux que fournissent les précieux voc. technologiques de BODY — le Voc. de Stavelot de J. HAUST (BSW, 44, p. 534), l'Enquête de CH. BRUNEAU et le Dictionnaire Liégeois.

(2) Auparavant NIGRA avait proposé **catenabulum* et SALVIONI un dérivé de *cannabis* « chanvre », le premier impossible phonétiquement, le second incompatible avec le sens.

(3) Voyez la première note du présent article.

(4) REW, 1566a et 1600 [édit. de 1911 et 1935]. En 1899, dans la *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, 23, p. 477, il proposait déjà *canabula* pour le sens de « gosier ».

collier, parmi lesquels le w. [lire rouchi] *kanol* « tribart des porcs ». D'autre part il rattache à *canabula* (attesté au V^e s. pour désigner un tuyau d'écoulement pour l'assèchement des terrains) le w. *šanol de ko* [sic] « nuque » avec l'anc. franç. *chanole* « trachée-artère », d'où serait emprunté le franç. mérid. mod. *canolo*, *canuelo* « tuyau de conduite d'eau ». Le REW reconnaît lui-même que le rapprochement avec *canabula* laisse des doutes. En fait les détours de pareil développement ne satisfont guère et la distinction des types wallon et rouchi est arbitraire. D'ailleurs le mérid. *canuelo* se rattache à *canna*, pris au sens de « tuyau » (1).

Aussi le FEW, II, p. 214-15, v^o **cannabula*, groupe-t-il les désignations du collier avec celles de parties du corps voisines du cou. Le sens premier « collier auquel on suspend la clochette du bétail », ou « collier fermé avec une clavette pour attacher les bêtes à corne à l'écurie », ou encore des acceptions voisines telles que « tribart », est connu partout sur les deux versants des Pyrénées, dans le Nord et le Nord-Est de la France et l'Italie septentrionale. L'application à une partie du corps, attestée dans le Nord de l'Italie, comme en français, est secondaire ; à preuve l'expression fréquente du complément. En français toutefois le mot est resté en contact avec *chane*, *canne du poumon* « trachée-artère » (2) ; d'où une dérivation secondaire « trachée-artère », puis « gosier », qui a compliqué la sémantique du mot.

(1) Cf. FEW, II, p. 200 : anc. prov. *canela* « tuyau » ; Quercy *canol*, Aveyron *canouolo*, etc.

(2) Le FEW, v^o *canna*, II, p. 203, cite encore le béarn. *cane deu cot*, l'anc. pic. *can del col* « trachée-artère » ; l'anc. pic. *cane* « colonne vertébrale », le moy. franç. *canonelle* « gosier » (exemples cités par TILANDER ; v. supra, p. 126, n. 2), le moy. franç. *canneau de col* « nuque ». Il existe également un verbe *échanner* « égorger », attesté en morvandiau, d'un type très répandu en prov., en ital., en ibéro-roman.

Le sens originel est donc bien « collier des vaches », malgré le silence des anciens textes. Cette conclusion s'accorde avec la conservation de ce sens, dans le domaine français, par les dialectes de la périphérie — on connaît l'archaïsme des aires latérales, — et, dans le Nord, par des contrées qui, telles l'Ardenne et les Vosges, s'apparentent plus d'une fois, au double point de vue linguistique et ethnographique, aux régions les plus conservatrices de la Romania.

3. Autour des noms du collier des bovidés

La note précédente a laissé délibérément de côté les rapports du nom du collier avec deux autres termes, sur lesquels j'ai attiré l'attention dans mon article des *Mélanges Haust*, p. 263, n. 1 et passim :

1. *tchèn'vî* (Jalhay et Sart-lez-Spa), *tchèn'vrî* (Jalhay : hameau de Herbiester), t. arch., collier en bois auquel était suspendue la clarine, le *clabot*. On en munissait les vaches de la « herde » (fig. 3).

On a déjà signalé chez nous un collier semblable porté par la « maîtresse-vache » de la herde, *golé d' mèsse-vatche* (EMW, III, p. 306). A Jalhay, toutes les vaches l'avaient. De même à Sart, d'après les papiers de feu l'instituteur, FR. MICHOËL. Voir aussi une note d'A. BODY pour la région spadoise : « Quand on les menait dans les bois, la plupart des bêtes portaient au cou une clochette ou *clabot* (grelot) afin que, si l'une ou l'autre venait à s'égarer, on sût où la retrouver ; elle servait aussi à éloigner les loups, qui

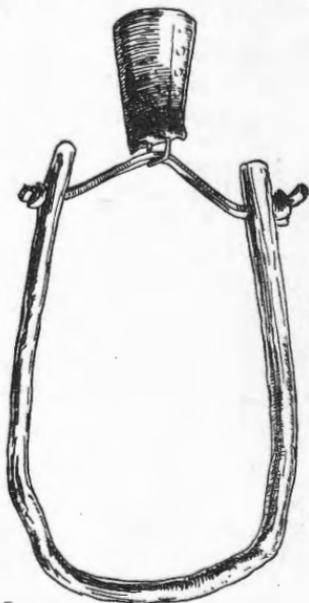


Fig. 3. — Le collier à clarine. (Cliché du Musée de la Vie Wallonne.)

étaient nombreux dans nos forêts » (*Wallonia*, 7, p. 166 ; EMW, III, p. 295). — Le collier provenant de Kin-Aywaille que possède le Musée de la Vie Wallonne et dont nous reproduisons le dessin est, d'après mes témoins, semblable au *tchèn'vi* de Jalhay.

Le mot est encore bien connu à Herbiester (hameau de Jalhay), grâce à une plaisanterie : les vieux disent aux jeunes gens qui viennent *al sise*, à la soirée, courtiser les filles : *mèt li l' tchèn'vri* (avec un *r* épenthétique) « mets-lui le collier » (c.-à-d. passe-lui le bras autour du cou) (1).

tchèn'vi (Wallonie malmédienne rurale), t. arch., partie en arc-de-cercle de l'ancien licou des bovidés. Syn. *toûr*, *tôr* « tour ». La traverse formant la corde de cet arc s'appelait *lamé* (BASTIN, *Plantes*, p. 46) (2).

2. *tchèn'vale* (commune de Sourbrodt-Robertville), *hèn'vale* (communes de Bévercé, Bellevaux-Ligneuville et de Stavelot) (3), pièce de fer coudée en U, avec un boulon réunissant les deux extrémités de l'U.

On s'en servait surtout dans plusieurs types de joug, double ou simple, et dans certaines charrues à avant-train. On trouvera sur ces pièces des détails circonstanciés dans les *Mélanges Haust*, l. l. ; voir *ib.*, p. 259, fig. 5, C, et p. 266, fig. 9, B.

Pour le sens, il n'y aurait aucune difficulté à rattacher ces mots aux noms du licou étudiés plus haut. On a vu déjà que le type **cannabula* désigne aussi bien le collier à clarine que le licou d'écurie. D'autre part le nom du collier du bétail est souvent pris pour dénommer des pièces de fer en U du joug, de la charrue, du traîneau, etc. (4).

(1) A Stavelot : *mèt li l' hârké* « le tribart ». Voir aussi p. 134.

(2) Lors de mon enquête en Wallonie malmédienne, faite en commun avec l'abbé Bastin, nous n'avons pas retrouvé le mot *tchèn'vi*, que celui-ci avait noté autrefois. C'est pourquoi dans son volume sur les plantes, il ne le donne que suivi d'un point d'interrogation.

(3) A Stavelot, je ne l'avais relevé que pour les hameaux de Beaumont et Francheville, mais CH. GASPARD l'a retrouvé à Trois-Ponts (comm. de Fosse) dans la bouche d'un forgeron originaire de Stavelot. Voir ci-dessus, p. 113.

(4) Voir NIGRA, l. l. ; HUBER, *Wörter u. Sachen, Beiheft*, 3,

Mais l'explication phonétique des deux termes soulève de graves difficultés. Un type varié **cannabella* expliquerait sans doute excellemment déjà *tchèn'vale* ; c'est la forme que NIGRA, l. l., proposait pour rendre compte du valdôtain *tšenevalla* (1). Le *h* anormal de notre variante *hèn'vale* serait dû alors à une influence obscure (2).

D'un autre côté, il resterait à expliquer le suffixe *-î* (= franç. *-ier*) de *tchèn'vî*, si tant est que cet *i* long soit primitif (3).

Enfin il faut envisager les rapports possibles avec d'autres dénominations romanes et germaniques du collier. En effet, si les types du Nord de l'Italie, du Nord, du Nord-Est et du Sud-Ouest de la Gaule, du Nord-Est de la péninsule ibérique se rattachent régulièrement à **cannabula* (4), d'autres formes, surtout rhéto-romanes et germaniques, réclament une autre explication (5).

p. 27 (ce dernier donne un dessin d'une pièce exactement semblable aux nôtres, appelée *kama* en Suisse romande, *kanaula* en Suisse ital., c.-à-d. « collier »). Voir aussi note suivante.

(1) NIGRA cite également un valaisan *tšénéva*, que l'on retrouve dans le FEW, v° **cannabula*, sans explication spéciale : Hérémençe *tsənénéva* « collier en bois pour les moutons », Montana *tsəņəva* « collier en bois pour la chèvre » et « 1^{re} vertèbre ». Voir aussi, *ib.*, Terres Froides *θənəva* « fer à deux branches au bout de la perche de la charrue, pour le crochet du renard ».

(2) Pour le suffixe, comp. anc. franç. *genevelle* < **genibella* ; anc. franç. *manevelle* (= *manivelle*) < **manibella*.

(3) A Jalhay et Sart, toute voyelle longue finale s'abrège généralement, surtout à la pause, et il ne serait guère possible de se prononcer sur la quantité d'un mot archaïque, difficile à obtenir ailleurs qu'à la pause, s'il n'y avait les anciennes notations de BASTIN et (« *tiennevî* ») de MICHOEL. Il est à remarquer toutefois que ces graphies n'ont pu être contrôlées.

(4) Vaudois, piémontais *canaula*, lombard, vénitien, trentin *can(n)aola*, *canavola*, *canaura*, *canavra*, bellunois, trentin *kanaula*, *kanauria*, frioulan *caneule*... [ainsi que le slovène *konablja* et le croate *konavli*] ; bressan *khenoe*, vosgien *ch'noye*, *hh'nôle*..., gascon *canaula*..., aragonais *kafiabla*, catalan *caaula* (NIGRA, l. l. ; FEW). — Le FEW cite une forme *cannale* (Agnone : It.), pourvue d'un autre suffixe.

(5) Frioulan *kánive*, *kávine*, roumanche *chanva*, *canva*, *conva* ; slovène du Frioul *kamba* ; suisse além. *chambe*, *chamfe*, *chamme*

NIGRA les dérive du type gaulois *cambo- bien connu pour désigner un objet recourbé (cf. *cambita*, fr. *jante*, w. *tchame*) (1). MEYER-LÜBKE, REW, 1591, les range, avec de nombreux autres termes de signification variée, pour lesquels il reconnaît d'ailleurs que la parenté reste souvent douteuse, sous un type conjectural, vraisemblablement gaulois, *canīpa (2).

Quoi qu'il en soit, on doit considérer que des radicaux *cannabá- et *cannīp(á)- aboutissent chez nous au même résultat. Du reste, comme l'avait déjà fait remarquer SCHUCHARDT, les deux types se ressemblent trop pour ne pas subir des attractions et des contaminations (3).

Enfin il est intéressant de noter que le type rhéto-roman et allem. mérid. vit aussi dans les régions luxembourgeoises et rhénanes, voisines des nôtres, avec des acceptions qui sont celles de notre *tch(u)nole*, -óle, et même de notre *tchèn'vale*. En effet le *Wört. der Luxemburgischer Mundart* (1906), renferme l'article suivant :

[d'où le suisse romand *kama*], allem. mérid. (Herz, Thuringe) *kanfen*, *kamfen*. Le Tyrol allem. connaît une forme masc. *kamb*, *kamp* (NIGRA, l. l.; SCHUCHARDT, *Z. f. Rom. Ph.*, 27, p. 610; REW, 1591). — Le FEW, II, p. 216 a, cite aussi l'anc. bas-all. *kanaba*.

Je regrette de n'avoir pu consulter l' AIS, l'exemplaire de l'Université de Liège ayant été, vu les circonstances, déposé dans une réserve actuellement inaccessible.

(1) Le FEW, II, p. 126-27, rattache à *cambo- les noms du collier suivants : 1. prov. (Barcelonnette,...) *gambis*, niçois *cambis* [avec le piém., montferr., lomb. *gambiza*] ; — 2. valdôtain *tchambæse* ; — 3. suisse rom. *kama*, emprunté du suisse além., « qui de son côté est sans doute un reste gaulois » ; — 4. béarnais *camau* [avec le cat., arag., esp. *camal* « licou » (contre REW, 1565) ; à ce béarnais *camau*, il faut sans doute rattacher *kamau* « anneau du joug », p. 125 b]. — Le FEW cite aussi, dubitativement, l'alsacien all. *kambinde* « collier de bois pour le bétail ».

(2) Dans le REW, 1542 (gaul. *cambita*), on trouve par exemple l'asturien *camba* « jante de roue », figurant une seconde fois sous 1591.

(3) Il explique par le type *cannabula une forme *caula* de la Valteline que NIGRA expliquait par le type *camb- (*Z. f. Rom. Ph.*, 27, p. 610).

konef, m, 1. chaîne avec laquelle les bêtes sont attelées à l'étable ; — 2. arc pour un lacet d'oiseleur ; — 3. collet pour lapins.

Et le *Rheinisches Wört.* de J. MÜLLER a un article **kanf** (forme donnée pour les régions de Prüm, Montjoie, Schleiden, etc. ; *kānf* à Saint-Vith ; *kenf* à Butgenbach, Wévercé, et dans les districts de Montjoie, Eupen et Aix), s. f., qui partout a les deux significations suivantes (il faut inverser les deux définitions) :

- a. arc de bois dans lequel on pend le lacet à grives ;
- b. arc solide en bois, en trois parties, pour attacher, au lieu de chaîne, les bovidés et les chèvres à l'étable (1).

Le *Rhein. Wört.* signale aussi, en quelques points, des sens techniques analogues à ceux de notre *tchèn'vale* : il s'agit de fers courbes (par ex. à l'âge de la charrue) se réunissant à des chaînes de traction.

Peut-on rattacher *kanf* et *tchèn'vi*, *tchèn'vale*? Ou simplement voir dans ces derniers des variantes de **cannabula*? Comment s'expliquent les anomalies phonétiques des deux formes wallonnes? Quel crédit d'autre part faut-il accorder à un étymon prélatin comme **canīpa* pour les formes rhéto-romanes et germaniques du nom du collier? Autant de questions dont je laisse la résolution à de plus compétents (2).

(1) « En trois parties » est curieux. Il s'agit peut-être du système qu'on m'a décrit comme étant jadis employé vers Saint-Vith : un arc de bois dans le cou de la bête, et deux autres arcs réunissant le premier aux piquets de la mangeoire. Les définitions techniques du *Rhein. Wört.* ne paraissent pas toujours très claires. On regrette l'absence d'illustrations.

(2) Je signale en outre comme à tout le moins curieuses les rencontres suivantes :

On a vu p. 117 et p. 121, le rapprochement entre *tchinale*, *tchénale* et *tchinâ*, *tchènâ* « chéneau ». Or le *Luxemb. Wört.* a un article *Kundel* « gouttière » et un autre *Kundel* « licou ». De même le *Rhein. Wört.* : *Kandel*, *Kundel* = 1° « gouttière du toit » ; — 2° « chaîne de la vache ». — *Kundel* « gouttière » vient du latin *canalis* (WEIGAND ; KLUGE-GÖTZE). Comment les germanistes expliquent-ils le second sens?

Le même *Luxemb. Wört.* donne entre autres sens de *Knivél* :

NOTES TARDIVES :

P. 108, l. 7. Pour le nam. *gréve dèl djambe* « tibia », voir A. THOMAS, *Romania*, 1913, p. 406.

P. 120, l. 14. De même à Jalhay certaines personnes confondent les divers types sous le nom de *boy*. Ces témoignages concordent avec celui que donne J. HAUST, *Etym.*, p. 30, pour *bô* à Clermont-Thimister [pays de Herve].

Au sud de Sart, à La Gleize (communication de L. REMACLE), on attache encore la chaîne de la vache à un crampon fixé « dans le seuil de la mangeoire » ; le système du pays de Herve, généralisé maintenant à Jalhay et Sart, vient à peine d'être adopté par quelques fermiers.

P. 123, l. 15. A Sévigny-la-Forêt, d'après une communication de P. LEBAS au Musée de la Vie Wallonne, quand un jeune homme passait le bras autour du cou de sa « bonne amie », on disait *v'la qu'i fait chagnole à sa belle*. Comp. p. 130, l. 5-9.

« petit licou de bois » et « traverse à la fin d'une chaîne pour la réunir à une autre ». D'après le *Rhein. Wört.*, v^o *Knebel*, il s'agit d'une traverse pendant devant les jambes du bétail pour l'empêcher de courir (cf. DL, v^o *lamé*) ; et d'une petite traverse en fer qu'on passe dans un anneau pour fermer la chaîne de la vache (c'est notre *clintchète*, voir ci-dessus, p. 118). — L'all. *Knebel*, a. h. all. *chenebil*, bas-all. et néerl. *knevel* = « traverse servant d'entrave, sorte de collier de cheval, etc. ». On y rattacherait aussi le néerl. *kennewe*, inqy. néerl. *caneve* (WEIGAND ; KLUGE-GÖTZE ; VERCOULLIE ; FRANCK-VAN WIJCK, y compris le supplément à ce dernier par VAN HAERINGEN, v^o *kennewe*). N'y a-t-il aucun rapport entre *caneve* et *kanf*? — Voyez aussi FEW, v^o *kenneke* (néerl.) « collier de bois pour le bétail ».
